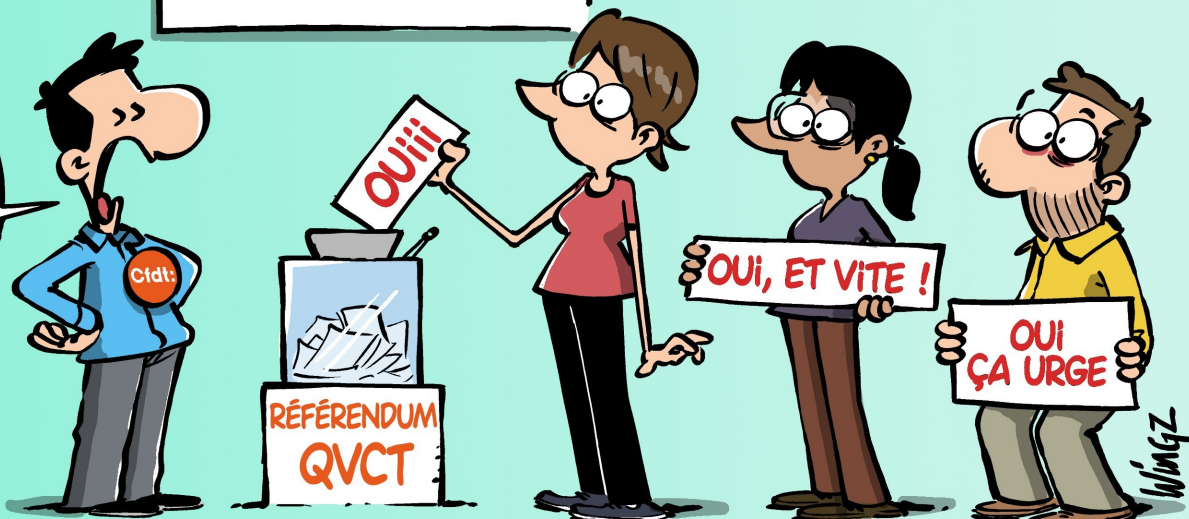


ÊTES-VOUS FAVORABLE À
L'APPLICATION DE L'ACCORD
QVCT À TOUS LES SALARIÉS
DU GROUPE EN FRANCE ?

JE VOUS RAPPELLE
QUE VOUS NE DEVEZ
RÉPONDRE QUE
PAR OUI OU PAR NON



Juin-Juillet 2026

RÉFÉRENDUM « QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL » : DU 7 AU 9 JUILLET 2026 ENFIN UN ACCORD QUI NOUS PROTÈGE TOUS

Ce projet d'accord QVCT pose **un premier socle de droits communs** pour tous les salariés du Groupe en France : aujourd'hui, aucune des sociétés en France n'a d'accord QVCT. Pourtant, après les cessions et réorganisations en cours (*Globecast France, Globecast Reportages, Viaccess*), **près d'une filiale sur deux (10 sur 21, soit 48%)** ne sera couverte par aucun des accords Groupe protecteurs signés lors de la crise des suicides. Sans accord, il y aura deux catégories de salariés : les protégés et les autres. **Sommes-nous un Groupe, ou une juxtaposition d'entreprises sans lien social ?**

DU CONCRET, TOUT DE SUITE

- **Charge de travail** — L'accord installe un **dialogue régulier dans chaque équipe** pour évaluer et réguler la charge : au quotidien, à chaque niveau de management, et dans les projets de réorganisation. Surtout, l'accord relie enfin la charge de travail aux **effectifs réellement nécessaires**. De quoi transformer les ressentis au sein d'une équipe en fait collectif opposable à la direction en cas de déséquilibre.
- **Intelligence artificielle** — C'est le **premier accord du Groupe France** à faire entrer l'IA dans le champ des conditions de travail : évaluation des risques de biais, possibilité d'audits, transparence des outils utilisés, respect des textes de référence (*RGPD et IA Act*).

Vous pourrez questionner les algorithmes qui évaluent, priorisent et décident à votre place.

ET BIEN PLUS ENCORE...

L'accord ne s'arrête pas là. Il ouvre aussi des droits sur :

- **Les réorganisations** : leurs effets sur le travail seront pris en compte, et plus seulement subis.
- **La prévention des risques** : DUERP* et PAPRIACT* enfin articulés, dans une logique d'amélioration continue.
- **Le harcèlement, le sexisme, les violences** : un processus protecteur qui garantit une impartialité, une protection contre les représailles, et un soutien psychologique.
- **La désinsertion professionnelle** : un repérage précoce mis en place pour maintenir dans l'emploi les salariés en difficulté.

Sans l'accord, une filiale sur deux n'aura rien de tout cela. Un groupe, c'est une promesse : les mêmes droits, partout.

Salariés des filiales ou de la maison mère, votez OUI.